

Conseillers présents : BOUYALA R. – ASTRUC J. – KAUFLEUR M. – MORENO P. – SIRE G. – D'HONT V. – THEOLAS C. – MAURRAS F. – DISCHAMP-LENAIN L. – BIAU C. – CARON D. – LECOINTE H.

Absents excusés : MORENO M. – THIEFFRY F. – COLIN C.

Mme Martine MORENO a donné procuration à M. Pierre MORENO.

M. Frédéric THIEFFRY a donné procuration à M. Fabrice MAURRAS.

Mme Catherine COLIN a donné procuration à M. Rémi BOUYALA.

Nombre de votants : 15

Mme Gisèle SIRE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 juillet 2016

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

1) Modification du tableau du conseil municipal

Suite à la démission de Mme Martine SICARD, transmise le 3 août 2016 auprès de M. le Sous-Préfet de Béziers, cette dernière est remplacée par Mme Huguette LECOINTE, élue suivante sur la liste. Le tableau du Conseil Municipal est modifié pour prendre en compte ces changements.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

2) Projet de parc photovoltaïque – Mise en compatibilité du POS

M. le Maire rappelle à son conseil les précédentes délibérations prises dans le cadre du projet de parc photovoltaïque sur le plateau de l'Arnet.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 mai au 29 juin 2016 et après avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal :

- ↳ approuve la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS,
- ↳ charge M. le Maire de l'application des nouvelles dispositions du POS (zonage et règlement).

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

3) SIVOM Canton d'Agde – Adhésion de la commune de Portiragnes à la brigade d'enlèvement des tags

Le SIVOM du canton d'Agde a informé la commune de sa délibération du 29 juin 2016 par laquelle il acceptait l'adhésion de la Commune de Portiragnes au service de la brigade d'enlèvement des tags.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal doit délibérer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal accepte cette adhésion.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

4) Hérault Energies – Avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz et autres énergies

Suite à la délibération du 8 avril 2015, approuvant l'adhésion à un groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, piloté par Hérault Energies, il convient de passer un avenant à l'acte constitutif du groupement ; l'objet de celui-ci modifie les termes de l'article 8.2 relatif aux frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve ce projet d'avenant qui n'a aucune conséquence financière sur l'acte constitutif du groupement et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

5) Questions diverses

Mme DISCHAMP-LENAIN interroge le Maire sur le problème des automobilistes qui klaxonnent à tort et à travers et ne respectent pas le code de la route, entraînant des dangers réels pour les riverains.

M. le Maire répond que le travail de l'agent de sécurité de la voie publique (ASVP) engagé depuis octobre 2015 vise à limiter ces abus mais que les moyens de la Commune étant limités, des problèmes de sécurité et de nuisances subsistent.

M. BIAU demande à M. MORENO de demander à l'Agglomération d'élaguer le mûrier platane de la route Cabrières. M. MORENO en prend note et transmettra la demande au service espaces verts de la CAHM.

Fait à Lézignan-la-Cèbe, le 23 août 2016

**M. Rémi BOUYALA,
Maire**